

Apei Périgueux

Siège Social - Direction Générale

1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
Fax : 05 53 03 29 85
siege@apei-perigueux.fr

N°SIRET 781 703 657 00085 - APE 8720A

Coronavirus.Info.56

HM-OM/21-221

**Établissements et services
de l'Apei Périgueux :**

CALYPSO

Établissement pour Enfants et
Adolescents Polyhandicapés (EEAP)

HELIODORE

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

LA PEYROUSE

Foyer de Vie pour personnes atteintes
de surdité

LE BERCAIL

Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

LOU PRAT DÒU SOLEH

Foyer de Vie pour personnes handicapées
vieilles

LYSANDER

Foyer de Vie

RESIDENCE DU VAL DE DRONNE

Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

RESIDENCES DE L'ISLE

Foyers d'Hébergement - SAVS - SAMJ

ÒSEA

Entreprise Adaptée (EA)
Établissement et Service d'Aide
par le Travail (ESAT)

RESTAUVEZERE

Entreprise Adaptée (EA)

DIRECTION GÉNÉRALE

**Association de parents et amis
de personnes en situation de handicap**

SIÈGE SOCIAL

1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
siege@apei-perigueux.fr

www.apei-perigueux.fr

**Mesdames, Messieurs les parents
Mesdames, Messieurs les représentants
légaux**

Périgueux, le 22 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

1-Au terme d'une année 2021 encore fortement marquée par la crise sanitaire et ses impacts sur nos vies, je viens vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

Profitez bien de cette période de festivités et de retrouvailles familiales !

2-La campagne de vaccination pour la dose de rappel a concerné la grande majorité des personnes accompagnées par l'Apei Périgueux.

Elle pourrait se poursuivre, en janvier prochain, pour les enfants et adolescents de l'EEAP « Calypso »

3-Suite au nouveau protocole transmis par l'Agence Régionale de Santé et après concertations internes à l'Apei Périgueux (élus associatifs, médecins, directions des établissements et direction générale), vous trouverez ci-après les nouvelles dispositions prises par notre association :

→ **Recommandation très forte pour la vaccination :**

En premier lieu, je veux redire, s'agissant des personnes qui n'ont pas été vaccinées pour des raisons autres que médicales, notre forte recommandation afin qu'elles se fassent vacciner dans les meilleurs délais.

D'un point de vue individuel, la vaccination est le meilleur gage pour que la personne soit protégée contre une forme grave de la Covid.

D'un point de vue collectif, la vaccination de chacun garantit la protection de tous et le retour à une vie normale pour tous.

Cette recommandation prend une importance particulière à l'Apei Périgueux :

-des personnes vulnérables y sont accueillies et accompagnées,
-le retour à la normalité est plus difficile compte-tenu de la vie en collectivité (au sein d'un établissement avec hébergement, au sein d'un accueil de jour, au sein d'un atelier de l'Esat).

Dit autrement, les personnes qui n'ont pas été vaccinées présentent un risque sanitaire, et il est plus difficile, voire impossible, pour nos professionnels de reprogrammer sereinement des activités (animations, festivités, sorties, séjours, ...) en présence de personnes non-vaccinées.

→ **Conditions du retour en établissement après un séjour en famille :**

Un test antigénique sera pratiqué au retour des résidents, le jour de leur retour et 7 jours après.

Pour soulager les infirmiers de l'Apei Périgueux, lourdement mobilisés depuis de longs mois, vous êtes invités à faire réaliser le test par une pharmacie, un centre de vaccination, avant le retour de votre proche au sein de l'établissement.

→ **Visite des familles aux résidents des établissements :**

Un rendez-vous doit être pris en amont auprès de l'établissement.

Les visites auront lieu dans un espace dédié.

Un test avant la visite est fortement recommandé, sachant que le pass sanitaire sera demandé pour l'accès à l'établissement.

Les directions des établissements sont par ailleurs autorisées par l'Apei Périgueux à prendre toute mesure visant la protection des personnes en situation de handicap.

→ **Port du masque par les résidents (au sein des établissements) :**

Personnes vaccinées : dispense du port du masque lors de regroupements (activités, animations, ...) en présence de personnes également vaccinées ou lors de déambulations sans croisement avec des personnes non-vaccinées.

Personnes non-vaccinées : port du masque obligatoire (sauf dans la chambre du résident).

→ **Dépistage :**

A l'appréciation des directions des établissements, un dépistage individuel ou collectif peut être réalisé pour toute levée de doute.

→ **Evènements festifs organisés par les établissements :**

Les personnes extérieures (familles, représentants de l'association, ...) ne sont pas autorisées à participer aux festivités des établissements.

4-C'est avec les plus vifs regrets pour les parents que je représente, et en tant que parent moi-même, que je vous confirme la fermeture jusqu'à nouvel ordre de l'accueil le week-end des adolescents au sein de l'EEAP « Calypso ». Cette mesure, très difficile à prendre, a été décidée en dernier recours au regard des énormes difficultés de personnel rencontrées par les établissements du site d'Atur (MAS et EEAP). Les professionnels ordinairement mobilisés le week-end à l'EEAP Calypso ont été réaffectés vers l'accueil permanent de la MAS « Héliodore ».

5-Les élus de notre association et nos professionnels sont bien sûr à votre disposition.
Vous n'hésitez surtout pas à nous contacter pour toute demande d'information, de soutien, d'écoute, pour toute difficulté dans votre quotidien.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Hervé MAZIERE,

Président.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the typed name and title.

